

DIRECTION DES FINANCES

DECISION MUNICIPALE n°2025 - 376

Plateforme de gestion de la dette et de la prospective financière

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 en date du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour la ville de Neuilly-Plaisance de se doter d'un outil de gestion de la dette et d'un outil de prospective financière.

Considérant que la société Finance Active, sise 35 rue du Louvre – 75002 Paris propose un contrat portail unique « OPTIM » de gestion financière regroupant l'ensemble des solutions (Insito, Alliance et Inviso)

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat pour le droit d'accès à la plateforme « OPTIM » permettant d'accéder à des outils de gestion de la dette et de prospective financière avec la société Finance Active SAS sise 35 rue du Louvre – 75002 Paris

Article 2 : Précise que le coût annuel est de 6 500 € HT, soit 7 800 € TTC pour les droits d'accès et de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC pour les frais de mise en service la première année uniquement.

Article 3 : Précise que le marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois à compter de la transmission des codes d'accès par Finance Active.

Article 4 : Il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 05 décembre 2025.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2026

1 / 1



Christian DEMUYNCK
Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251205-DM-FIN-2025376-AR
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025